

Juillet 2013



INFO VALENCE



INFO VALENCE

Magazine d'information municipale Mairie
 Service Communication Information
 Place de l'église / BP 1
 77830 VALENCE EN BRIE
 01.64.31.81.35 - 01.64.31.88.42
 www.mairie-valenceenbrie.fr
 Rédactrice : Timmy CHEDRI
 Commission Information :
 Timmy CHEDRI- Liliane FAURE
 José VIEIRA - Laurent ARDENOIS
 Imprimerie : **Voluprint**
INFORMATION PIV

Numéros utiles.

- Mairie 01 61 31 81 35
- Gendarmerie 01 60 69 40 16
- Médecin d'urgence 77 0825 826 505
- SOS Médecins 36 24
- Hopital de Montereau 01 64 31 64 31
- Centre Anti poison 01 40 05 48 48
- SAMU 15
- POMPIERS 18
- Urgence Electricité 0810 333 077
- Urgence Gaz 0810 433 077
- Trésor Public du Chatelet en brie
01 60 69 40 58

SOMMAIRE

- | | |
|---|--|
| <p>03 - LE MOT DU MAIRE
- ÉTAT CIVIL
- COMMEMORATION</p> <p>04/05
- BUDGET COMMUNAL</p> <p>06 à 08
- URBANISME</p> <p>09 - EN BREF</p> <p>10 à 15
- VIE DE LA COMMUNE
- CHAMBRES D'HÔTES
- REPAS DES ANCIENS
- RYTHME SCOLAIRE....
- CARNAVAL / THÉÂTRE
- FOULÉE VALENÇOISE
- CADA</p> | <p>16 - Bouilles et Gribouilles</p> <p>17 - CSV</p> <p>18 - La Compagnie du Javot</p> <p>19 - EJEV</p> <p>20 - HPEV</p> <p>21 - VAAV</p> <p>22 - VALC</p> <p>23 A L'AFFICHE</p> <p>24 COMMERÇANTS ET ARTISANS</p> |
|---|--|

Le Mot du Maire



Depuis le début d'année, d'importants travaux ont lieu sur Valence. En premier lieu, la transformation de nos branchements eau en plomb. Certaines têtes étant en très mauvaise état, elles ont dues être changées. Cela a occasionné des coupures d'eau imprévues mais de courtes durées. Ces travaux devraient être terminés en juillet. Je tiens à remercier les habitants concernés de leur compréhension et de l'accueil qu'ils ont réservé aux ouvriers. La friche devant le cimetière est supprimée en devenant un parking cela rendra les abords du cimetière plus agréables pour les personnes venant honorer leurs défunts. La reconstruction du mur de l'Étape va aussi se terminer je l'espère fin juin. D'autres travaux vont débiter au second semestre. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux rue Cros qui débutera le 15 juillet. Il y aura aussi la reconstruction du mur de l'ancienne école ainsi que du mur mitoyen entre la Mairie et la propriété de monsieur Tissier. Enfin, je pense que le puits Robino et celui des Bordes seront enfin restaurés. L'hiver que nous avons subi cette année ainsi que les intempéries actuelles, n'ont pas arrangé notre voirie déjà bien malade. Aussi le seul rebouchage par les employés communaux ne serait suffisamment durable. Aussi je pense qu'il vaut mieux faire appel à une entreprise spécialisée, des devis ont été demandé. Malheureusement, il me faut encore revenir sur les incivilités qui occasionnent un coût pour la

commune et une perte de temps pour nos employés. Il s'agit bien évidemment des déjections canines, des détritus divers comme bouteilles, cannettes et emballages qui au lieu d'être déposés dans les poubelles, sont laissés sur la voie publique ou dans le lavoir. « Lavoir qui n'est d'ailleurs pas fait pour recevoir matelas ou barrières de police. » Enfin pour la propreté de notre village, je me souviens d'un temps aussi proche que lointain où l'on n'hésitait pas à retirer les mauvaises herbes et autres saletés sur le trottoir devant notre maison voir sur celui d'un voisin plus âgés et à refixer une pierre qui se détachait devant notre sortie de garage ceci afin que notre cadre de vie soit agréable pour nous même d'abord et pour les autres ensuite. Certains habitants le font encore et je les en remercie. Nous respectons aussi les plantations et de nos voisins et de la commune en ne les arrachant pas. « Je me dois de rappeler que les rues et la place du village ne constitue pas un garage de réparation automobile et qu'en conséquence les réparations et autre vidanges doivent être réalisé dans les lieux appropriés. Les personnes qui le peuvent sont aussi priées de stationner leurs véhicules dans leur garage ou sur leur terrain ce qui laissera aux personnes n'ayant pas cette possibilité de pouvoir se garer dans la rue ». En vous rappelant que durant les congés il n'y a pas de permanence du maire et des adjoints, Je souhaite à tous de bonnes vacances.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Malgré un temps maussade, les habitants de Valence ont de nouveau montré leur attachement au souvenir de leurs glorieux anciens tombés au combat pour que nous puissions vivre libres et en paix. La lecture du communiqué du secrétariat aux anciens combattants faite par monsieur PIERUCCI, maire de Valence en Brie, rappelait les origines de cette triste période et de sa conclusion heureuse. Cette cérémonie s'est terminée par une émouvante Marseillaise et toutes les personnes présents se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.



CARNET

NAISSANCES

- Léonard KHUDOEVI,
né le 1er janvier 2013
- Oscar MOURON,
né le 19 mars 2013
- Lou DILLENSCHNEIDER,
née le 02 avril 2013
- Célia GARRIDO,
née le 03 avril 2013
- Alison MARCECA,
née le 8 avril 2013,
- Lisa CLERIS,
née le 13 avril 2013
- Léna DJOUADI
née le 26 avril 2013
- Qamar MAHMOOD,
né le 4 mai 2013

Bienvenue à nos petits Valençois



DÉCÈS

- Gilbert, Léopold PELLE, 89 ans
décédé le 10 février 2013
- Alfrédine, Angèle, E. SAMSON
épouse LECORCHÉ, 82 ans
décédée le 23 mai 2013

Nos condoléances aux familles

2/- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 M14

Sous la présidence de Madame Liliane FAURE, Première Adjointe, le Conseil Municipal délibérant approuve par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte administratif 2012 pour la Commune et dressé par Monsieur Jean-François PIERUCCI Maire et présentant les caractéristiques suivantes en opérations cumulées.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissements	221 175.32 €	51 220.94 €	169 954.38 €
Fonctionnement	571 175.76 €	1 004 477.39 €	432 666.63 €

3/- COMPTE DE GESTION 2012 COMMUNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte de gestion 2012 pour la Commune, présenté par Monsieur BIANAGA trésorier.

4/- AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit compte tenu du résultat de clôture définitive du Syndicat du collège Rosa Bonheur pour les montant de 0.42 en investissement et de 3 429.99 € en fonctionnement.

Solde d'investissement en section investissement	article D 001	169 963,96 e
Solde de fonctionnement soit 436 096,62 €		
Section investissement affectation obligatoire	article 1068:	169 963,96 €
Section de fonctionnement	article R 002	278 102,66 €

5/- VOTE DES QUATRE TAXES 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de ne pas augmenter le montant des taux des taxes directes locales qui sont donc reconduit comme suit :

Taxe d'habitation :	18,43%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	26,29%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	76,79%
Contribution foncière des entreprises	19,28%

6/- VOTE DES SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATION.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention d'attribuer les subventions suivantes.

VALC	700 €
VAAV	700 €
CSV (Football / Gymnastique)	1 500 €
HPEV (Histoire)	500 €
EJEV (Judo)	800 €
Compagnie du Javot (Théâtre)	800 €
Bouilles et Gribouilles (Deci Dela)	300 €
Donneurs de sang du Chatelet en Brie	150 €
Accordéon de la vie	100€
PMCT (Mutuelle du personnel)	30 €
Sapeurs pompiers	30 €
Adapei	30 €
Handi Sport	30 €
Donneurs de voix	30 €
Paralysés de France	30 €

Une subvention exceptionnelle a été accordée pour le Tatami du Judo -1 200 € - cette demande avait été faite pour le budget de 2009 et non suivit d'effet. N'ayant pas le dossier pour le budget 2012, elle n'a donc pas pu y être inscrite. J'avais dit au président du Judo que celle-ci serait inscrite au budget 2013.

Le CSV (Football) a demandé une subvention exceptionnelle pour changer les buts qui sont détériorés. La municipalité étant propriétaire du terrain, elle a intégré cette dépense d'achat de buts dans son budget investissement.

7/- BUDGET PRIMITIF 2012 M14.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le budget primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Investissements	824 383.96 €
Fonctionnement	875 804.00 €

8/- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 M 49

Sous la présidence de Madame Liliane FAURE, Première Adjointe, le Conseil Municipal délibérant approuve par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte administratif 2012 pour l'Eau et dressé par Monsieur Jean-François PIERUCCI Maire et présentant les caractéristiques suivantes.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissements		95 596,62	95 596,62
Exploitation	10 796,06	63 602,44	52 806,38

9/- COMPTE DE GESTION 2012 EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte de gestion 2012 pour l'Eau, présenté par Monsieur BIANAGA trésorier.

10- AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comme suit :

Solde investissement en section d'investissement	article R 001:	95 596,62 €
Solde de fonctionnement en section de fonctionnement	article R 002	52 806,38 €

11- SURTAXE EAU 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de ne pas augmenter le montant de la surtaxe eau et de la maintenir au taux de 0.88 €.

12/- BUDGET PRIMITIF 2012 M49.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le budget primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Investissements	359 919.00 €
Fonctionnement	80 959.38 €

Déclarations préalables :

- THURA Thierry**
création d'un portillon.
- DELAFORGE Claude**
abri non fermé toit en tuiles sur charpente bois.
- SZKUDZINSKI L-Jean**
création mur en parpaings pose 2 velux, 2 portes d'entrée, 1 fenêtre, 1 baie coulissante.
- MAGNEAU Cédric**
piscine enterrée de 5m par 3m.
- MAXIMO LOURENCO Stève**, ouverture fenêtre, création d'une terrasse, fenêtre de toit, clôture, muret, portillon, portail.
- ROUSSEAU Rémi**
ouverture d'une porte et surélévation du muret existant pour insérer une boîte aux lettres.
- SIEM 77**
enfouissement des réseaux rue Charles Cros issu du poste soleil (ERDF).
- VAUCOULEUR Serge**
ravalement de façade ton pierre.
- GODARD Jean Louis**
élévation d'un muret de clôture.
- MARTINS Yohann**
modification de façade, pose d'une fenêtre.
- OGRODOWCZYK J.**
réfection mur de clôture en pierres apparentes et portail.

Permis de construire :

- TOUSSAINT Marc**
aménagement d'un garage existant par une pièce habitable avec modification extérieure de l'ouverture.
- LAMBERT Edouard**
remise en l'état d'une maison d'habitation, annexe garage +extension, réfection mur de clôture, portail et portillon.

Les objectifs de la RT 2012

Elle a pour objectif de limiter les dépenses énergétiques des constructions neuves et diminuer leur impact écologique en limitant les rejets de gaz à effet de serre. Traitement de l'étanchéité à l'air, des ponts thermiques et diminution des surfaces vitrées sont quelques unes des obligations créées par la RT 2012.

Application de la réglementation

Le maître d'ouvrage d'une construction neuve (bâtiment neuf ou extension/surélévation d'un bâtiment existant situé en France métropolitaine) doit fournir deux attestations confirmant la prise en compte des exigences de la réglementation thermique 2012. Ces attestations interviennent à deux moments précis de la construction :

- lors du dépôt du permis de construire
- Ce document atteste d'une part de la prise en compte, dès la conception du bâtiment, du besoin conventionnel en énergie, défini par la loi et d'autre part de la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'approvisionnement énergétique du bâtiment (choix du système de production d'énergie, coût annuel d'exploitation) etc...
- à l'achèvement des travaux

Le maître d'ouvrage devra fournir, à l'achèvement des travaux de construction, une attestation de prise en compte soit par lui-même, soit par le maître d'œuvre chargé de la conception et de l'exécution des travaux, de la RT 2012. Ce document attestera que la construction répond aux exigences de performance attendues à travers les coefficients Bbio, Cep et Tic définis par la loi. L'attestation fournie à la fin des travaux sera établie par un des professionnels suivants :

- un contrôleur technique ;
- pour les maisons individuelles ou accolées, un diagnostiqueur habilité à réaliser un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ;
- l'organisme qui a certifié la performance énergétique du bâtiment dans le cadre de la production d'un label HPE (Haute Performance Energétique) ;
- un architecte.

....
A qui s'applique-t-elle ?
Depuis le 1er janvier 2013, il est nécessaire qu'elle soit prise en compte pour valider tout permis de construire pour les bâtiments suivants :

- Bâtiments à usage d'habitation, bâtiments à usage industriel et artisanal

- Bureaux
 - Etablissements d'accueil de la petite enfance, d'enseignement primaire et secondaire...
 - Hôtels, restaurants, commerces
 - Gymnases et salles de sports, y compris vestiaires
- Elle ne s'applique donc pas aux :
- Constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation égale ou inférieure à deux ans.
 - Bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel, autres que les locaux servant à l'habitation, qui ne demandent qu'une faible quantité d'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ou le refroidissement.
 - Bâtiments servant de lieux de culte.
 - Extensions des monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire en application du code du patrimoine.
 - Bâtiments ou parties de bâtiment destinés à rester ouverts sur l'extérieur en fonctionnement habituel.
 - Bâtiments ou parties de bâtiment qui, en raison de contraintes spécifiques liées à leur usage, doivent garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air, et nécessitant de ce fait des règles particulières.
 - Bâtiments ou parties de bâtiment chauffés ou refroidis pour un usage dédié à un procédé industriel.
 - Bâtiments situés dans les départements d'outre-mer.

Extensions de bâtiments existants :
Toute extension de ces bâtiments nécessitant un permis de construire est concernée au même titre par la RT 2012.
Rappel sur les permis de construire
Pour mémoire, sont soumis à permis de construire tous les bâtiments neufs et les extensions de bâtiment existant de plus de 20 m² (40 m² dans certains cas, Article R*421-14 du Code de l'urbanisme)

POUR RAPPEL

Tout travaux de transformation ou amélioration de votre habitation doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Les membres de la commission urbanisme sont à votre disposition pour vous aider à monter votre dossier (déclaration préalable ou permis de construire.

Le contrat rural initié en 2007 entre dans la phase d'études de notre demande de subventions par le Conseil Régional d'Ile de France et par le Conseil Général de Seine et Marne.

Lors de la réunion du 25 février 2013, le conseil municipal a approuvé le mode de financement, à savoir une partie en subventions et le solde, soit en fond propre soit en emprunt. Ce qui est possible au vu de la durée de vie de ces investissements. Ce plan de financement a été approuvé par le trésorier en charge de la commune du fait de notre faible endettement. Cet accord étant nécessaire pour obtenir les subventions.

Ce projet porte sur la restructuration de la mairie (création d'une salle d'archives et d'une salle des mariages) et le réaménagement de la place autour de l'Eglise afin de la mettre en valeur et ceci dans la perspective de la mise en conformité des bâtiments publics avec les normes PMR (personnes à mobilité réduite) entrant en application en 2015. (Images du projet d'aménagement envisagé jointe)



PLU

La Commune démarre l'étude pour le remplacement du POS (plan d'occupation des sols) par un PLU (plan local d'urbanisme) afin de pouvoir adapter le village aux nouvelles normes d'urbanisme. Ce remplacement est dû au fait qu'à brève échéance les POS deviendront caducs et les communes n'ayant pas basculé sur un PLU seront soumises au RNU (règlement national d'urbanisme) ôtant de fait tout pouvoir de décision à la commune sur les normes constructives en vigueur. Un appel d'offre pour recherche de bureau d'étude en urbanisme a été lancé et le choix interviendra lors d'un prochain conseil

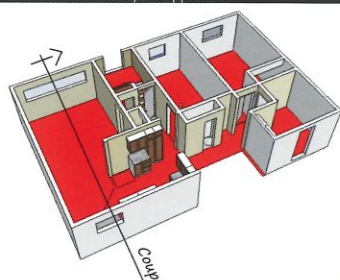
REPLACEMENT DES RESEAUX EN PLOMB

La réglementation prévoit qu'à compter du 25 décembre 2013, la teneur maximale en plomb autorisée dans l'eau potable soit abaissée à 10 microgrammes par litre; une norme désormais mesurée au robinet du consommateur. Pour ce fait le remplacement des canalisations en plomb, d'eau potable débuté en fin d'année 2012 s'est poursuivi en 2013 et tous les réseaux concernés seront remplacés avant la date limite.



CALCUL DE LA SURFACE DE PLANCHER - Depuis Janvier 2012 remplace la SHON (surface hors oeuvre nette)

La surface de plancher se calcule à partir du nu intérieur d'une façade vers le nu intérieur de la façade opposée.



Calcul des surfaces totales de la construction, pour chaque niveau clos et couvert, depuis l'intérieur des murs

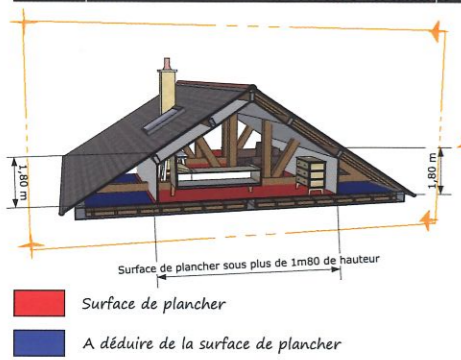
Éléments à déduire :

- Les surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur
- Les vides et trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs
- Les surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre
- Stationnement des véhicules, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres
- Les combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités professionnelles
- Les locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'immeubles autres qu'une maison individuelle
- Si desservis par une partie commune :
 - les caves ou des celliers, annexes à des logements
 - 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation si les logements sont desservis par des parties communes intérieures

= SURFACE DE PLANCHER

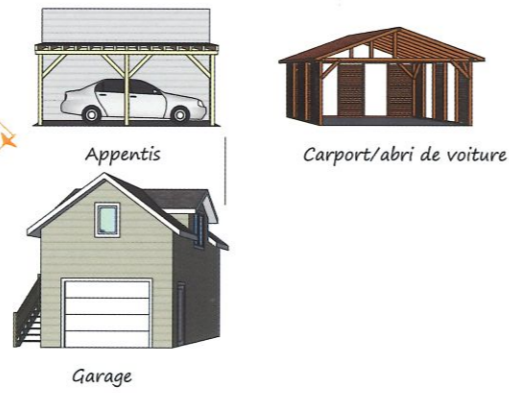


Les surfaces sous une hauteur inférieure à 1m80 n'entrent pas dans le calcul de la surface de plancher. Il en est de même des vides et trémies causés par les escaliers.

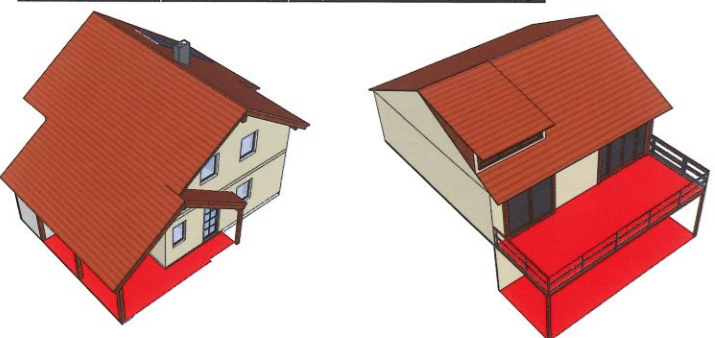


Surface de plancher (rouge)
A déduire de la surface de plancher (bleu)

Les espaces de stationnement et les aires de manœuvres des véhicules n'entrent pas dans le calcul de la surface de plancher. Ils constituent cependant de l'emprise au sol.



Les éléments non-clos et/ou découverts n'entrent pas dans le calcul de la surface de plancher : balcons, espaces, surfaces sous avancées de toiture.



Surfaces non closes ou découvertes
Ex. : surface sous une avancée de toiture, balcon, loggia

La surface de plancher se calcule pour chacun des niveaux d'une construction : sous-sol, étages, combles.



Modalités d'ouverture des lieux d'accueil du 1er juillet au 30 août 2013

Pendant la période estivale, les horaires des lieux d'accueil de la Caf de Seine-et-Marne changent. Les lieux d'accueil seront ouverts tous les matins* du lundi au vendredi :

Melun : 21-23, avenue du Général Leclerc, ouvert de 8h30 à 11h30

Montereau : Maison des services publics 3, rue André Thomas, de 9h à 11h30

L'accueil téléphonique (0810 25 77 10) sera ouvert aux horaires habituels : 8 h 30-12 h et 13 h-16 h.

*Ces fermetures ne concernent pas les rendez-vous Rsa, qui sont maintenus

ATTENTION

Du 15 juin au 15 septembre, sur la D605 Gros travaux dans la traversée du Chatelet en Brie, de la zone industrielle à la gendarmerie

Listes électorales

Pour pouvoir exercer votre droit de vote aux prochaines élections, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2013 pour vous inscrire sur les listes électorales



OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Comme chaque année, l'opération tranquillité vacances est mise en place pendant la période de vacances d'été. Cette mesure vise à diminuer le nombre de cambriolages durant les absences liées aux congés. Une demande individuelle est à votre disposition à la mairie et peut être soit déposée soit envoyée par courrier simple à la gendarmerie du Chatelet-En-Brie. Votre déplacement n'est pas obligatoire.

PARTEZ TRANQUILLES VOS GENDARMES VEILLENT

USAGE DES OUTILS BRUYANTS

L'arrêté préfectoral DAE1 CV N°84 du 11 Juillet 1996 et notamment son article 4 relatifs aux bruits, complété par l'arrêté municipal N°59/2010 du 6 Décembre 2010, rappellent que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuse, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- 8h00 à 19h00 les jours ouvrés (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi)
- 10h00 à 19h00 les Samedis
- 10h00 à 12h00 tolérés les Dimanches

MERCI DE RESPECTER LA TRANQUILLITE DU VILLAGE ET DE VOS CONCILOYENS



Chambres d'hôtes à Valence en Brie

Le terme «chambre d'hôtes» trouve son origine lointaine dans la vocation hospitalière des institutions religieuses. Dès 817, à l'occasion du Concil d'Aix consacré à la discipline monastique, Louis 1^{er} demande que les monastères comportent dans leurs dépendances au moins une «chambre d'hôtes» affectée à l'accueil des pauvres.

Dans son usage moderne, l'apparition du terme et son développement sont étroitement liés à la montée en puissance du tourisme rural, les pays d'Europe centrale étant précurseurs dans ce développement. L'accueil en chambre d'hôtes dans sa vocation touristique est apparu en Allemagne au tout début du XIXe siècle : par imitation des familles fortunées de la ville de Brême qui disposaient de villégiatures à la campagne, la bourgeoisie moyenne de cette ville prit l'habitude de séjourner pendant l'été, moyennant rémunération, chez des agriculteurs qui leur proposaient l'hébergement et l'accès, pour leur personnel de service, à la cuisine de leur maison. Ce mode d'hébergement « chez l'habitant » est devenu populaire dans la région autrichienne du Tyrol à la fin du XIXe siècle, mais s'est surtout développé en Europe dans la seconde moitié du XXe siècle.

Diversité des chambres d'hôtes.

En tant que propriétaires nous avons choisi de rejoindre un label, «Gîtes de France», et de faire connaître nos chambres directement par le développement via internet. Nos partenaires sont aux USA, CANADA, pour l'Amérique du Nord et latine, Asie et Australie, ANGLETERRE, ALLEMAGNE et HOLLANDE, pour l'Europe et Russie, Orient et Moyen Orient.

Fonctionnement de nos chambres d'hôtes

Les invités sont accueillis chez nous, reçus dans notre maison. par un accueil personnalisé. La chambre fait l'objet d'un prix à la nuitée et le petit déjeuner fait partie de l'accueil, il s'agit d'une prestation groupée. Le petit déjeuner est pris en commun dans la cuisine, la meilleure pièce à vivre. La prise des repas est possible (principalement le soir) en table d'hôtes, avec une participation forfaitaire. Le repas en table d'hôtes permet de discuter, d'échanger avec nos visiteurs autour de plats le plus souvent régionaux. Nos atouts sont effectivement, l'esprit à fort caractère convivial par le partage.

Tendances des fréquentations liées aux tourisme vert, vers les traditions et terroirs

Le secteur des chambres d'hôtes est plutôt dynamique et on note de nombreuses créations de chambres d'hôtes chaque année qui compensent les fermetures. L'engouement pour les chambres d'hôtes s'est amplifié ces dernières années avec la place accordée à un tourisme responsable et au développement durable, une volonté de profiter des richesses du terroir et de trouver un accueil personnalisé.

Pour nous propriétaires, l'ouverture de chambres d'hôtes est un projet assez simple à mener mais il nécessite d'être bien préparé comme toute activité. Seul le sérieux et notre fiabilité, garantissent le succès du projet et un bouche à oreille favorable. Notre clientèle est majoritairement extérieure à la France, 70% de nos touristes viennent des Etats Unis, Canada, Australie et d'Europe ou les Belges sont nombreux suivis des Anglais, Allemands, Luxembourgeois, Hollandais, Suisse, Italiens, Espagnols et Portugais. Depuis peu, L'Europe de l'Est, Polonais en force et Russes. En ce qui concerne l'Asie, les chinois sont les plus nombreux suivis des Coréens et Japonais. Nous sommes fiers de recevoir ces touristes dans notre village, ou Valence résonne dans les différents coins des continents. Nous n'oublions pas nos touristes de France, ou le Nord et l'Est sont les plus importants ainsi que l'Île de France, la Bretagne, la Vallée du Rhone et la région PACA.

Un déficit, mais nous avons des atouts pour couronner ce succès, par des bijoux comme Vaux le Vicomte, Blandy les Tours, sans oublier, nos fromages et tous nos produits élaborés par nos fermiers et artisans, appréciés par nos visiteurs de qualité en quête de séjour atypiques sur l'histoire et la gastronomie.

Au vu du succès rencontré, il faut plus de trois mois d'attente pour réserver une chambre au Clos St Nicolas. C'est pourquoi, suite à la réunion qui s'est tenue le 25 Avril 2013 à la Communauté de Communes Vallées & Châteaux à Chatelet en Brie, sous la Présidence de Monsieur LE.FLEM et animée par Marion GAMBLIN, il a été convenu de travailler avec tous les acteurs du tourisme de ce canton, faire un renvoi de touristes vers les collègues des Maisons d'hôtes. A cette réunion nous avons été rejoint par les Maires des Villages de Fericy, Pamfou, Valence en Brie, avec la présence de Madame Faure, Maire adjointe et Madame Danielle Bulot, présidente de l'association HPEV Valence. Une présence de qualité aussi avec Monsieur Alexandre de Vogué, directeur de la communication du Château de Vaux le Vicomte, ainsi que du Directeur du château de Blandy les Tours.

Boris CHARVOT



Le Clos St Nicolas

REPAS des ANCIENS 14 avril 2013



Chaque année, nous avons deux rencontres très amicales et festives.

La première pour la galette des rois offerte par le Maire et les Adjointes qui cette année encore a été une occasion de rencontre très amicale, bien que les circonstances hivernales n'aient pas permis à un grand nombre de se déplacer.

La seconde pour ce repas dominical offert par la municipalité. Malheureusement, cette année encore, nous avons constaté avec regret des places vides qui ne seront plus occupées. Mais heureusement, de nouveaux convives viennent nous rejoindre et je l'espère avec plaisir.

Cette année encore nous avons accueilli Paco et sa troupe qui comme les années précédentes, nous a enchanté et ravi par ses rythmes endiablés ou lents, par des musiques modernes ou anciennes, et de pays différents. Cela je le pense a rappelé à chacun les bons souvenirs qu'il aura connus sur ces danses. Il ne me reste plus qu'à vous dire « à l'année prochaine.



Un sac a été retrouvé et déposé en mairie depuis quelques temps déjà. Le propriétaire de ce sac peut venir le chercher en mairie ou il est à disposition. Il devra évidemment fournir son identité pour le récupérer



RYTHME SCOLAIRE - 2013 ou 2014 ?

Le RPI a pris la décision de reporter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Il s'agit d'un sujet important pour l'avenir de nos enfants et pour l'organisation du RPI, et nécessite que l'on prenne le temps de la réflexion, sereinement, et dans la concertation avec les divers partenaires et acteurs (les habitants, les enseignants et les parents d'élèves).

Donc, pour l'année scolaire 2013/2014, pas de changement sur les jours d'école. Par contre les élèves de CE2 seront scolarisés à Echouboulains avec les élèves de l'école Maternelle.



MERCI Madame MERLE

Dimanche 23 juin a eu lieu à Echouboulains le pot de départ à la retraite de Madame Merle. De nombreux parents, anciens élèves, collègues et élus de Valence en Brie et d'Echouboulains sont venus remercier cette grande enseignante, discrète et remarquable dans son métier.

En effet, elle a toujours su faire construire les apprentissages scolaires à nos enfants dans un cadre pédagogique rassurant et contenant pour nos enfants/élèves.

Merci encore pour ces nombreuses années à éduquer, élever, et enseigner, à nos enfants. Bon VENT à vous Mme MERLE pour cette nouvelle vie de retraitée bien méritée qui commence....

Calendrier de l'année scolaire 2013/2014

Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours	mardi 3 septembre 2013
Vacances de la Toussaint	Fin des cours	samedi 19 octobre 2013
	Reprise des cours	Lundi 4 novembre 2013
Vacances de Noël	Fin des cours	samedi 21 décembre 2013
	Reprise des cours	lundi 6 janvier 2014
Vacances d'hiver	Fin des cours	samedi 15 février 2014
	Reprise des cours	lundi 3 mars 2014
Vacances de printemps	Fin des cours	samedi 12 avril 2014
	Reprise des cours	lundi 28 avril 2014

Fin des cours : samedi 5 juillet 2014



BALAYAGE DES RUES

Une balayeuse effectue un balayage des rues de Valence-En-Brie tous les premiers mercredis de chaque mois. Pensez à déplacer vos véhicules afin de faciliter le passage de celui-ci.

BENNE DECHETS VERTS

Une benne pour déchets verts est à votre disposition derrière le city stade. Cette benne est destinée à recevoir les déchets des jardins, des tontes de pelouses et des branchages. La déchetterie du Chatelet- En- Brie est à votre disposition pour recevoir les grosses branches, les souches et les gravats et autres objets encombrants.

La collecte des déchets verts fait partie de notre engagement pour le développement durable, quelques incivilités récurrentes mettent en danger la pérennité de cette action. Si vous constatez la présence dans la benne de matériaux indésirables (gravats, matelas...), merci de contacter la mairie. Toute benne souillée provoque un surcout de collecte et de traitement à la collectivité, de plus cela risque de faire disparaître ce type de collecte.

THÉÂTRE à VALENCE

Le 8 juin 2013, La troupe de la grange « le lien Mosenien » nous a présenté gratuitement « DERNIÈRE VOLONTÉ », Une comédie en cinq actes de Noël Piery. Les huit acteurs ont été d'un professionnalisme remarquable pour nous jouer cette pièce de théâtre qui se veut à la fois grinçante, drôle et émouvante.

Cette belle soirée s'est terminée avec les acteurs et les spectateurs autour d'un buffet offert par la mairie de Valence en Brie.

Pour terminer et sans jouer avec les mots, « notre dernière volonté » est de dire : GRAND MERCI à la troupe « le lien

Mosenien » et renouvelons ces magnifiques moments de partages de rire, de joies.



CARNAVAL

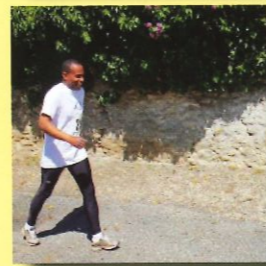
Le samedi 1 juin 2013, La Mairie et les associations de Valence en Brie ont organisé le premier carnaval sur le thème de la fête. Nous avons eu l'honneur d'avoir la participation de l'orchestre d'harmonie de Melun pendant et après le défilé déguisé dans les rues de Valence en Brie.

Cette manifestation s'est terminée par une aubade et le verre de l'amitié offert par la mairie. BRAVO aux musiciens, à tous les participants déguisés ou non et RENDEZ-VOUS l'année Prochaine pour un plus grand carnaval.



Résultats de la foulée Valençois du 4 mai 2013

Classement	Nom	Prénom	sexe	temps
1	MOHAMMED	Boumediene	M	14 min 58 s
2	MASCARIN	Alissa	F	15 min 03 s
3	MASCARIN	Fabrice	M	15 min 04 s
4	MASCARIN	Giovanni	M	18 min 05 s
5	MASCARIN	Thiery	M	18 min 12 s
6	HAGUET	Corentin	M	18 min 54 s
7	AMANI	Bastoi	M	19 min 10 s
8	DUFLLOT	Léo	M	20 min 44 s
9	AMANI	Mathis	M	23 min 36 s
10	M'HOUMADI	Faïssoil	M	24 min 42 s
11	MOHAMMED	Karim	M	25 min 05 s
12	MOHAMMED	Saliha	F	25 min 22 s



BRAVO aux 12 valeureux Sportifs



Samedi 4 mai 2013, avait lieu «La foulée valençoise». Nous avons vécu une superbe 21^{ème} édition suivi d'une grande démonstration de ZUMBA avec Melody CHEDRI et d'une séance de tirs au but avec le CSV.



Les organisateurs et les 12 coureurs ont tout fait pour que la fête soit totale.

Remerciements

Un grand merci aux membres du VALC, du VAAV, du CSV section Football, aux bénévoles et aux élus de la mairie de Valence en Brie qui ont conjugué leurs talents et savoir-faire dans l'organisation de la foulée des enfants et des adultes.

Nos chaleureux remerciements également à Jean DEY, premier Vice Président du Conseiller Général et à José VIEIRA, Président du VAAV, pour les coupes, médailles et jetons pour les manèges offerts aux participants.

FÊTE ANNUELLE DU CADA

Le 12 Juin 2013 a eu lieu la traditionnelle fête du CADA, un moment pour les résidents et qui permet à tous à chacun, partenaires et habitants de venir à la rencontre de l'équipe du CADA et de ses habitants. Une fois de plus, les résidents se sont mobilisés pour nous offrir un délicieux buffet aux couleurs et aux odeurs pleines d'exotisme et de diversité. Une Valençoise a également participé en partageant avec les résidents un gâteau qu'elle avait préparé !

Le repas du midi a connu un franc succès et cette belle journée s'est terminée par un barbecue et une soirée musicale.



De plus, depuis quelques mois, le CADA organise un vendredi par mois, un atelier cuisine, qui permet aux résidents de partager et d'échanger ensemble leurs spécialités culinaires. La demande de certains de découvrir les spécialités françaises nous a donné l'idée d'ouvrir cet atelier cuisine aux habitants de Valence. Alors, si vous êtes disponible et si vous souhaitez venir à la rencontre des diverses nationalités accueillies et



de leurs talents pour cuisiner, vous serez les bienvenus...

N'hésitez pas à contacter l'équipe du CADA au 01.60.73.55.10 pour avoir les dates des prochains ateliers

Bouilles & Gribouilles

Bouilles & Gribouilles a ouvert ses portes le 2 mars 2013

Notre association fait suite au LAEP qui avait été mis en place en 2009 par le Maire de l'époque, Monsieur VAUCOULEUR, et qui avait pour but d'accueillir des enfants de moins de 3 ans avec leurs parents. Ce projet était chapeauté par la CAF et le Conseil Général de Seine et Marne.

La structure telle qu'elle fonctionnait ne pouvait plus continuer dans le cadre d'un LAEP, le public étant plutôt composé d'assistantes maternelles que de parents.

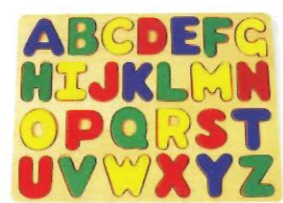
Il a donc été décidé sur les conseils de la CAF de transformer ce LAEP en association.

Bouilles et Gribouilles a donc été créé et accueille actuellement entre 8 à 12 enfants de 0 à 3 ans accompagnés par des assistantes maternelles, des parents, grands parents, etc...

Tous les jeudis matin de 9h à 11h30 (y compris pendant les vacances scolaires) nous proposons aux parents et assistantes maternelles qui le souhaitent de nous rejoindre au Foyer Anne-Marie REDON.

N'hésitez pas à venir partager avec nous un moment sympathique, pleins d'échanges, de complicité et de convivialité.

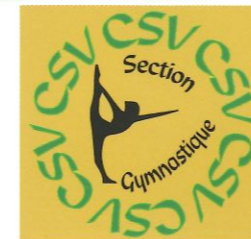
Le Bureau



Bonjour à tous

Encore une année riche en émotions. Pour la deuxième année consécutive l'équipe CDM accède à la division supérieure (excellence) une vraie performance pour un club comme le notre. Bravo aux joueurs. L'équipe 2 sans avoir démeritée prend une honorable 8^{ème} place.

Les U11 coachés par Florian ont réussi de belles performances en championnat, tournois ou encore au Challenge Thuram (photo ci-contre).



Notre section Gym emmenée par Bénédicte notre professeur (Diplômé d'état) est reconduite pour l'année prochaine. Nous espérons recevoir de nouvelles adhérentes à la rentrée.

Sans oublier nos soirées (Choucroute Paella Cassoulet Pates) qui ont toujours autant de succès.



Nous avons clôturé notre saison par notre méchoui annuel où convivialité, bonne humeur et rigolade était une fois de plus au rendez-vous. Près de 200 personnes nous ont rejoint cette année.



La journée a démarré très tôt avec un tournoi de football suivi d'une séance de zumba de deux heures. Après le repas, le traditionnel tournoi de pétanque qui a vu la victoire de Cyril TASSIN et Magali CHARRON.

L'heure est au repos, le bureau vous souhaite de bonnes vacances et espère vous voir nombreux à la rentrée.

Le Club est à la recherche de sponsors (particuliers, sociétés, artisans) pour des dons de toutes natures ainsi que des dirigeants bénévoles.

Pour nous contacter 06 60 21 75 05



Le 26 et 27 janvier nous avons eu le bonheur de jouer notre dernière création théâtrale « Les copropriétaires » devant plus de 200 spectateurs dont 150 le samedi soir.

Le temps a passé mais une immense émotion nous envahit encore et nous ne vous remercierons jamais assez d'avoir été et d'être si nombreux à nous suivre depuis plus de 15 ans.

Le théâtre ne peut vivre sans public tout comme tout autre spectacle vivant.

Monter une pièce reste un pari osé ; que l'on soit pro ou amateur, l'apprentissage d'un texte reste l'élément incontournable.

Avant de jouer il faut apprendre des pages et...des pages ... offrir des heures à « l'inutile » et croire déjà en son public .

Nous avons mis deux ans (ce qui est notre rythme normal) à monter cette pièce à raison de 4 heures tous les vendredis et un peu plus le dernier trimestre (c'est évident...)

24 mois de soirées hebdomadaires, pour nous rencontrer, nous découvrir, nous comprendre.

Des soirées qui se prolongent, retour sur nos vies, promesse d'être présents la semaine suivante.

Au salut final, face à vous, sept personnes concluaient ces moments sous vos applaudissements.

Dans nos regards de grands enfants, il y avait vous, il y avait nous.

Il y avait vous !

A travers vos réservations, à l'ouverture des portes, par le petit trou dans le rideau, vous étiez si présents, vos rires, vos applaudissements, votre participation au dîner...

Nous étions sur notre nuage.

Vous étiez notre ciel.

Merci à vous

Et pour 2014

On compte sur vous !



Les travaux de notre Association se poursuivent au rythme de satisfactions, mais aussi de contrariétés.

Satisfaction quant à l'intérêt des Valençois sur nos travaux passés et à venir.

Contrariété au regard d'actes stupides perpétrés par des énergumènes inconscients et irrespectueux qui ont dégradé le site des fours à chaux par des graffitis. Contrariété encore face à l'inertie des pouvoirs publics envers ces actes, en dépit de l'intervention de M. le Maire. Les lieux ont été remis en état par nos employés communaux et nous adressons nos remerciements notre municipalité et à son personnel.

Cependant, il conviendrait de rappeler aux Valençois que ce sont leurs deniers qui sont mis à contribution lors de dégradations puisque les responsables n'étant jamais identifiés, les assurances n'interviennent pas. N'y a-t-il pas là, pour chacun matière à réflexion ? La bêtise de quelques-uns contre la solidarité de tous, l'absence de sanction contre l'incurie de parents cependant civilement responsables des actes de leurs rejetons. Il est vrai que ces incidents ne sont pas à Valence les premiers et que nos maires se sont déjà heurtés à ces incivilités et inerties, les journaux locaux Info-Valence sont là pour en témoigner, photos à l'appui, mais est-ce une raison suffisante pour s'en contenter, pour s'en tenir là ? À vous contribuables et parents d'y réfléchir.

Ces considérations s'appliqueront également à ceux qui s'en sont pris aux vitraux de l'abside de notre église où on peut constater des trous dans deux d'entre eux. Est-il nécessaire de redire que se promener dans le village carabine à la main est interdit (mention rappelée par les gendarmes lors de leurs constatations) ?

Notre Association continuera néanmoins à poursuivre ses buts en agissant, dans la mesure de ses moyens, pour la sauvegarde et conservation du Patrimoine Valençois.

Le dimanche 24 mars passé, une communication d'histoire locale a amené 60 Valençois dans la salle Marius-Albert ; elle avait pour sujet : « Les Artistes de Valence », peintres,

acteurs, musiciens, sculpteurs, danseurs, etc.

C'était là une rétrospective sur les vies et carrières de tous ceux qui, par leurs talents, ont enchanté nos ancêtres et dont les œuvres nous ravissent encore aujourd'hui.

Pour les Journées du Patrimoine des 7 et 8 septembre prochain à Valence, nous vous convions à venir « rencontrer », au foyer Anne-Marie Redon, rue Jean-Hadérier, « Les Artisans et Commerçants Valençois des XIXe et XXe siècles ». Cette exposition sera réalisée au moyen de leurs papiers à en-tête qui ont été conservés. Cette visite sera ouverte gratuitement à tous, des affichettes sur les modalités pratiques seront apposées en temps utile.

Merci à tous de votre intérêt pour nos travaux et de votre soutien.

Notre Association n'existe que par le nombre et la participation de ses adhérents.

Toutes nos animations sont gratuites et chacun peut y assister librement.

Le Conseil d'Administration d'HEPV

hpev77@gmail.com

20, rue Max-Lafon

Pour adhérer vous pouvez vous adresser au trésorier :

Madame Teixeira,

Rue Verte, Valence-en-Brie, 09.50.42.96.38

ou au siège de l'Association,

20, rue Max Lafon, Valence-en-Brie, 01.64.31.89.17



Photo prise lors de la conférence du 24 mars 2013

(Photo Daniel BULLOT)



ENTENTE JUDO ECHOUBOULAINS - VALENCE EN BRIE



ET DE DEUX

Après le succès qu'a connu Loan COMES il y a deux ans, c'est aujourd'hui au tour de Tanguy BESNAULT qui s'est classé second aux championnats de Seine et Marne qui a eu lieu le 09 juin 2013 à Brie Comte Robert.

Tanguy a malheureusement été battu en finale par Yuko, (5 points).

Il faut aussi remarquer que ces jeunes gens affrontent quand même des judokas de grands clubs tels que Pontault Combault (d'où sortent une multitude de champions de l'équipe de France), de Villeparisis, de Thorigny sur Marne, de Lagny sur Marne, clubs beaucoup plus important que le nôtre!



Ce formidable exploit, démontre très bien qu'avec un peu de bonne volonté et beaucoup de travail on peut obtenir de très bons résultats, même si parfois le professeur ne passe rien, mais les résultats sont là, et c'est l'essentiel!

Domage que des anciens licenciés (surtout leurs parents), ayant rejoint un club voisin, aient une certaine haine vis à vis de notre club, pourtant formateur de ces jeunes gens

Pour la saison prochaine, la relève est également assurée.

Bonne vacances à tous et rendez vous au mois de septembre

Le 14 juillet 2013, EJEV, avec la participation de la Municipalité organisera le concours de pêche à la truite



SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



Mairie
3, rue de la Résistance
77830 ECHOUBOULAINS
É Mairie Echouboulains 01 64 31 80 19
É Mairie Valence en brie 01 64 31 81 35
É Président 06 81 95 41 86
E-Mail : florent.verstraete@wanadoo.fr
Déclaration Préfecture n° 2/09860
Affiliation FFJ.D.A. n° 77 77 158 0
Agrément Sportif: AS 77 950730
N° SIRET: 431 869 635 00018



L'association VAAV, a poursuivi son action qui vise à renforcer des liens entre les habitants du village, en mettant en place l'aide aux devoirs pour nos enfants scolarisés du CP à la troisième. L'aide aux devoirs s'est déroulée les samedis (hors vacances scolaires) de 10 h 00 à 11 h 30 dans la salle n°10 du foyer Anne Marie REDON à valence en Brie. En moyenne, de mi septembre 2012 à mi juin 2013, il y avait 3 enfants qui venaient à chaque séance. Ainsi, le bilan de l'aide aux devoirs reste positif. Un grand Merci aux personnes qui encadrent cette activité bénévolement durant toute l'année scolaire.

ZUMBA

Ce début d'année 2013 fut riche en événements ZUMBA!! Tout d'abord nous tenons à dire MERCI à toutes nos adhérentes d'être aussi fidèles aux cours chaque semaine.



La Masterclass du Samedi 9 Mars fut un vrai carton où on a pu voir de vraies héroïnes se déhancher sur des rythmes endiablés avec Touria, Pally, Barbara venus donner de leur énergie pour l'occasion.

Le 1er Avril, Messieurs, vous étiez à l'honneur et vous étiez nombreux pour l'occasion, venus découvrir ce que vos femmes font 2 fois par semaine avec Mélody. Vivement la prochaine !!

Nous avons eu aussi le plaisir de partager de bons moments lors de la fête du village ou une ZUMBA en plein air avait été organisée!

C'est avec un immense honneur que nous avons également reçu Lalao, la



créatrice du KUDURO'FIT en ce jeudi 13 Juin, et mesdames vous étiez plus de 100 à venir pour découvrir ce phénomène. Enfin, en ce Samedi 22 Juin nous avons partagé un véritable moment convivial et plein de joie lors de la soirée de fin d'année du VAAV... À refaire l'année prochaine :-)

Merci à tous encore pour ces moments merveilleux que nous partageons chaque semaine avec vous !

Rendez vous, lundi 23 Septembre pour commencer une nouvelle aventure !

(Mais avant ça petit rappel : il y a cours jusqu'au jeudi 23 Août)

Danse : Cette année notre spectacle de Danse avait pour thème «D'Hier à Aujourd'hui». 42 danseuses enfants et ados (Danse & ZumbAtomic confondu) ont mis le feu à la scène en se déhanchant sur des musiques des années 80 mais aussi sur des



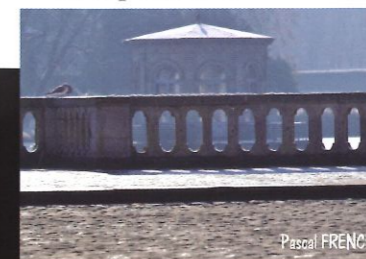
musiques actuelles ! Un grand BRAVO à Ingrid & Charlene qui ont réalisé ce spectacle! Et ça continue :

- Danse & ZumbAtomic (de 4 à 15 ans)
- ZUMBA : à partir de 16 ans
- NOUVEAUTÉ : KUDURO (Adultes)

ATELIER PHOTO

Pour la 2ème année consécutive David ROUSSEL, notre maître à tous en photographie, a animé avec beaucoup de passion notre atelier photos. A l'occasion du spectacle de fin d'année de VAAV, les résultats de nos expériences photographiques et de nos sorties diverses (Tuileries de nuit, Montmartre de nuit...) ont été exposés et ont rencontré un succès non négligeable.

Ces photos seront de nouveau exposées lors du forum des associations début Septembre. Venez apprécier et vous inscrire.



Bonnes Vacances à toutes et à tous

LA BIBLIOTHEQUE

Comme chaque mercredi, les enfants se sont retrouvés à la bibliothèque du Foyer Anne Marie REDON, où ils ont pu découvrir un panel d'ouvrages appropriés aux âges de chacun. Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux à la rentrée de Septembre 2013



LA CHASSE AUX OEUFS



Pas de chance cette année pour la chasse aux œufs, le soleil n'était pas au rendez-vous, malgré tout, cela n'a pas découragé nos petits chasseurs, qui sont repartis avec des paniers bien remplis. Attention à la crise de foie.....



LA FOULEE VALENÇOISE

Avec pourtant un temps plutôt agréable, la foulée valençaise enfants n'a pas connu le succès escompté.



VIDE GRENIERS



La semaine de vacances n'a pas entachée le succès méritoire du Vide greniers, qui a regroupés de nombreux exposants, et éventuels acquéreurs.



Pour ce numéro d'info Valence avant les vacances d'été, zoomons sur David Roussel. Issu d'une famille de photographe, nul ne doute que David était fait pour la photo. Ce père de famille de trois enfants, habite Valence-en-brie depuis 9 ans. Il anime 1 samedi par mois le club photo du VAAV, où se retrouvent des passionnés de photos, comme lui. Le père Lachaise, Montmartre... ont fait l'objet de sorties photos.



Vous pourriez avoir l'idée de faire une belle photo, mais quand David la prend, c'est par un détail qu'il nous raconte une histoire. Sur un site industriel, dans les restes de pigments bleus et quelques clous rouillés, il nous rappelle ces moments révolus. Appelé « docteur Maboule » pour ses photos sur le thème des hôpitaux désaffectés, il aime les endroits difficiles d'accès et atypiques.

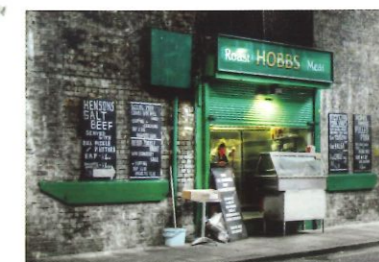
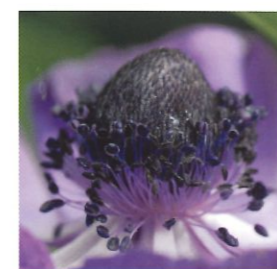
C'est à travers son objectif qu'il voyage dans le temps, une vieille micheline, une verrière brisée et une barque à la peinture défraîchie... sa mise en lumière se pose comme un arrêt sur image.



Depuis son adolescence, David aime les recoins de Londres, sur les refrains des Clashes ou Madness. Il y est allé récemment et on y retrouve sur certaines photos, les côtés obscurs de Londres (du début du siècle jusqu'au 80's).

David a fait des expositions dans les régions : Languedoc - Roussillon (à l'occasion de « Remp'art », midi Pyrénées (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Toulouse>)) mais aussi chez nous à Valence-en-brie, Villemer, Fontainebleau et Moret-sur-Loing.

Que nous réserve-t-il demain? Vous pourriez bien être les prochains à tomber dans son viseur !



Voici quelques sites à consulter :

<http://www.flickr.com/photos/25831143@N02/sets>

<http://davidroussel.wordpress.com/>

<http://www.flickr.com/photos/25831143@N02/>

Merci à Julie pour son aide précieuse

Commerçants et Artisans

Jean Louis DOCEUX Architecte DPLG 3 rue Guy Charles CROS 77830 VALENCE EN BRIE 01.43.46.82.30 / 06.63.57.94.82	SUPERETTE DE L'ÉGLISE Epicerie Dépôt de pain 2 place de l'église 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.83.62	Pascal FRENCHÉ Spécialiste du parquet 6 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.13
Cyril GAFFIERO Atelier de Lutherie 15 rue Emile PARQUET 77830 VALENCE EN BRIE 06.21.38.00.30	ARC EN CIEL Artisan Peintre 10 rue des Bordes 77830 VALENCE EN BRIE 06.65.05.22.67	Gérard CHANCÉ Sculpteur 14 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.60.70.65.49
CHEZ CHOUCOU Bar Restaurant 32 rue André TABOULET 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.69.29	Franck FOURNIER Entreprise de Peinture 1 rue Henri GELIN 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.84.74	Jean Louis GODARD Assistance Haute Pression 19 rue Emile PARQUET 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.89.22
Jean Claude ROUSSEAU Fromage de chèvre 21 rue d'Échouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.80.97	FRESSE PEINTURE Artisan Peintre 4 rue d'Échouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 09.63.24.75.61 / 06.74.17.22.57	Presbytère Clos st Nicolas Chambres d'hôtes 1 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.26.47 / 06.31.70.03.53
Champagne CHARVOT Producteur de Champagne 1 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.26.47 / 06.31.70.03.53	Christophe-François PERREAU Sculpteur sur bois 8 rue d'Échouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.81.37	TISSIER Père et fils Maçonnerie générale 17 rue Henri PELLE 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.81.21
MANOIR ST HUBERT Chambres d'hôtes 77830 VALENCE EN BRIE 06.14.41.64.28	REANIM'AUTO Réparation Automobile 3 rue des flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.31	GARAGE MEMBRIVES Réparation Automobile Chemin de Beauregard 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.22.35.27
Paul et Christophe ROUSSEAU Vente de lait à la ferme 5 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.89.53	J.P. RAYNAL CREATIONS Concept. réalisation maquettes Pro 5 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 06.75.24.44.22	Couscous Tajines et Gâteaux marocains Sadia EL MAOUDJOURDI 3 rue des flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.31
AU BON BILLOT Boucherie Ambulante 06.20.85.83.61 aubonbillot@free.fr		

DATES A RETENIR

12 juillet : Feu d'artifice au stade de football et Bal offert - salle des fêtes Marius Albert

14 juillet : Concours de Pêche à la mare aux usages en partenariat avec l'EJEV

7 septembre : Exposition au foyer Anne-Marie REDON

7 septembre : Forum des associations à l'ancienne école de 10h00 à 13h00

29 septembre : Brocante organisée par le C.S.V

11 novembre 2013 : Cérémonie

7 décembre : Saint Nicolas

31 décembre : Soirée dansante pour les habitants de Valence en Brie prioritairement

5 janvier 2014 : Vœux du Maire à la salle Marius Albert